



ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'Organisation mondiale du commerce...



...En quelques mots, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.



Le résultat, c'est une garantie pour les consommateurs et les producteurs. Ceux-ci savent en effet qu'ils peuvent bénéficier d'un approvisionnement sûr et d'un choix de produits finis, de composants, de matières premières et de services plus large. Les producteurs et les exportateurs savent que les marchés étrangers leur resteront ouverts.

Le résultat, c'est aussi un monde économique plus prospère, plus pacifique et plus responsable. À l'OMC, les décisions sont prises, pour la plupart, par consensus entre tous les pays membres, avant d'être ratifiées par les parlements nationaux. Quant aux litiges commerciaux, ils sont soumis au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation, qui est axé sur l'interprétation des accords et des engagements et sur la mise en conformité des politiques commerciales des différents pays avec ces derniers. Le risque de voir les différends dégénérer en conflits politiques ou militaires est ainsi amoindri.

En réduisant les obstacles au commerce, l'OMC s'attaque également à d'autres obstacles qui se dressent entre les peuples et les pays.

Au cœur du système - que l'on appelle le système commercial multilatéral - se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Ces accords constituent les règles juridiques de base du commerce international. Il s'agit essentiellement de contrats garantissant aux pays membres d'importants droits commerciaux. Ils contraignent également les gouvernements à maintenir leur politique commerciale à l'intérieur de limites convenues, dans l'intérêt de tous.

Bien que négociés et signés par des gouvernements, les accords visent à aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités.

L'objectif est d'améliorer le bien-être des populations des pays membres.

LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL : PASSÉ, PRÉSENT ET AVENIR

L'Organisation mondiale du commerce est née en 1995. Comptant parmi les organisations internationales les plus jeunes, l'OMC a succédé à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), créé au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Ainsi, bien que l'OMC soit de création récente, le système commercial multilatéral initialement institué dans le cadre du GATT a déjà un demi-siècle.

Au cours de ces 50 dernières années, le commerce mondial a connu une croissance exceptionnelle. Les exportations de marchandises ont augmenté de 6 pour cent par an en moyenne. Le total des échanges en 2000 était 22 fois supérieur au niveau atteint en 1950. Le GATT et l'OMC ont donc contribué à créer un système commercial solide et prospère, favorisant une croissance sans précédent.

Le système a été développé dans le cadre de plusieurs séries - ou cycles - de négociations commerciales organisées sous les auspices du GATT. Les premiers cycles portaient essentiellement sur l'abaissement des droits de douane, puis les négociations se sont élargies à d'autres domaines tels que les mesures antidumping et les mesures non tarifaires. Le dernier cycle, le Cycle d'Uruguay, qui a duré de 1986 à 1994, a conduit à la création de l'OMC.

Mais les négociations n'en sont pas restées là. Elles se sont poursuivies dans certains domaines après l'achèvement du Cycle d'Uruguay. En février 1997, un accord a été conclu sur les services de télécommunication, 69 gouvernements acceptant d'entreprendre des mesures de libéralisation très larges, dont la portée allait au-delà de celles qui avaient été convenues dans le cadre du Cycle d'Uruguay.

Au cours de la même année, 40 pays ont mené à bien des négociations sur le commerce en franchise des produits de la technologie de l'information, et 70 membres ont conclu un accord sur les services financiers, portant sur plus de 95 pour cent du commerce dans le secteur bancaire, les secteurs de l'assurance, des valeurs mobilières et des informations financières.

De nouvelles négociations sur l'agriculture et les services ont été engagées en 2000. Elles ont été intégrées dans un programme de travail élargi, le Programme de Doha pour le développement, adopté à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001.

Ce programme prévoit en outre des négociations et d'autres activités concernant les droits de douane applicables aux produits autres qu'agricoles, le commerce et l'environnement, les règles de l'OMC dans des domaines comme les mesures antidumping et les subventions, l'investissement, la politique de la concurrence, la facilitation des échanges, la transparence des marchés publics et la propriété intellectuelle, et diverses questions soulevées par les pays en développement, relatives aux difficultés qu'ils rencontrent pour mettre en œuvre les accords actuels de l'OMC.



Mis à disposition pour l'Inventaire PBC



ACCORDS DE L'OMC

Comment faire en sorte que le commerce soit aussi équitable et aussi libre que possible? En négociant des règles et en les respectant.

Les règles de l'OMC - les accords - résultent des négociations menées par les membres. Celles qui sont actuellement en vigueur découlent des négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994), qui ont donné lieu notamment à une révision majeure du texte original de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

Le GATT constitue désormais le principal recueil de règles de l'OMC pour ce qui est du commerce des marchandises. Le Cycle d'Uruguay a également abouti à l'établissement de nouvelles règles régissant le commerce des services, les aspects pertinents de la propriété intellectuelle, le règlement des différends et l'examen des politiques commerciales. Elles représentent au total quelque 30 000 pages, soit une trentaine d'accords et d'engagements distincts (que l'on appelle les listes), contractés par les différents membres dans des domaines spécifiques tels que l'abaissement des taux de droit ou l'ouverture du marché des services.

Ces accords permettent aux membres de l'OMC de gérer un système commercial non discriminatoire qui énonce leurs droits et leurs obligations. Chaque pays obtient l'assurance que ses exportations bénéficieront constamment d'un traitement équitable sur les marchés des autres pays et promet à son tour de traiter ainsi les importations arrivant sur son propre marché. Le système offre également aux pays en développement une certaine souplesse pour la mise en œuvre de leurs engagements.

MARCHANDISES

Tout a commencé par le commerce des marchandises. De 1947 à 1994, le GATT était le centre de négociation de la réduction des droits de douane et autres obstacles au commerce; le texte de l'Accord général énonçait quant à lui des règles importantes, en particulier la non-discrimination.

Depuis 1995, le texte actualisé du GATT constitue l'accord de référence de l'OMC pour ce qui est du commerce des marchandises. Il comporte des annexes portant sur des secteurs spécifiques, tels que l'agriculture et les textiles, et traitant de questions particulières telles que le commerce d'État, les normes de produits, les subventions et les mesures de lutte contre le dumping.

SERVICES

Les banques, les compagnies d'assurance, les entreprises de télécommunication, les organisateurs de voyages, les chaînes d'hôtels et les sociétés de transport qui souhaitent opérer à l'étranger peuvent désormais bénéficier d'un système de commerce plus libre et plus équitable, qui ne valait auparavant que pour le commerce des marchandises.

Ces principes sont ancrés dans le nouvel Accord général sur le commerce des services (AGCS). Les membres de l'OMC ont également accepté des engagements dans le cadre de l'AGCS en vertu desquels ils doivent déclarer quels sont les secteurs qu'ils sont disposés à ouvrir à la concurrence étrangère et dans quelle mesure ces marchés sont ouverts.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle peut être assimilé à un ensemble de règles régissant le commerce et l'investissement dans le domaine des idées et de la créativité. Ces règles prévoient les modalités selon lesquelles le droit d'auteur, les brevets, les marques, les

Mis à disposition pour l'Inventaire PBC

Office fédéral de la protection de la population OFPP, Section PBC

www.kgs.admin.ch/ -> Français

<http://map.kgs.admin.ch/>



indications géographiques utilisées pour identifier des produits, les dessins et modèles industriels, les schémas de configuration des circuits intégrés et les renseignements non divulgués tels que les secrets commerciaux - en d'autres termes la «propriété intellectuelle» - devraient être protégés lorsqu'il y a échanges commerciaux.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La procédure prévue par l'OMC pour résoudre les litiges commerciaux dans le cadre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends est essentielle pour faire respecter les règles et, partant, veiller à ce que les échanges se fassent sans heurts.

Les pays portent un différend devant l'OMC lorsqu'ils estiment que les droits que leur confèrent les accords sont violés. Les décisions rendues par des experts indépendants, spécialement nommés, se fondent sur l'interprétation des accords et des engagements pris par les différents pays.

Le système encourage les pays à régler leurs différends par la voie de la consultation. En cas d'échec, ils peuvent suivre une procédure soigneusement définie, comportant plusieurs étapes, qui prévoit une décision éventuelle par un groupe spécial et la possibilité de faire appel de cette décision sur des points de droit.

Le nombre de différends soumis à l'OMC - plus de 300 en dix ans - témoigne de la confiance portée au système

EXAMEN DES POLITIQUES

Le Mécanisme d'examen des politiques commerciales vise à améliorer la transparence et la compréhension des politiques adoptées par les pays et à évaluer leur impact. Nombre de membres estiment en outre que ces examens leur fournissent en retour des informations constructives sur leurs pratiques.

Tous les membres de l'OMC doivent faire l'objet d'un examen périodique, chaque examen donnant lieu à la préparation d'un rapport par le pays intéressé et d'un rapport par le Secrétariat de l'Organisation.



PAYS EN DÉVELOPPEMENT

DÉVELOPPEMENT ET COMMERCE

Plus des trois quarts des membres de l'OMC font partie des pays en développement ou des pays les moins avancés. Tous les accords de l'OMC contiennent des dispositions spéciales à l'intention de ces membres. Ils prévoient notamment une prolongation des délais pour la mise en œuvre des accords et des engagements, des mesures visant à accroître leurs possibilités commerciales et des mesures d'appui pour aider ces pays à mettre sur pied l'infrastructure nécessaire pour les travaux de l'OMC, à régler les différends et à appliquer les normes techniques.

La Conférence ministérielle de Doha, en 2001, a défini les tâches à accomplir dans de nombreux domaines intéressant les pays en développement. Elle a notamment prévu l'ouverture de négociations, qualifiées, par certains, de Cycle du développement de Doha.

Avant cela, en 1997, une réunion de haut niveau sur les initiatives commerciales et l'assistance technique en faveur des pays les moins avancés a abouti à la création d'un « cadre intégré » associant six organisations intergouvernementales, destiné à aider les pays les moins avancés à accroître leurs capacités commerciales, ainsi qu'à la conclusion d'accords supplémentaires portant sur l'accès aux marchés à des conditions préférentielles.

À l'OMC, un Comité du commerce et du développement, aidé d'un Sous-comité des pays les moins avancés, étudie les besoins particuliers des pays en développement. Il est chargé notamment de la mise en œuvre des accords, de la coopération technique et de la promotion d'une participation accrue des pays en développement au système commercial mondial.

ASSISTANCE TECHNIQUE ET FORMATION

L'OMC organise chaque année une centaine de missions de coopération technique dans des pays en développement. Elle met aussi sur pied trois stages de politique commerciale en moyenne chaque année, à l'intention de fonctionnaires gouvernementaux. Des séminaires régionaux se tiennent régulièrement dans toutes les régions du monde, et en particulier dans les pays africains. Des stages de formation ont également lieu à Genève pour les représentants de pays en transition d'une économie planifiée à une économie de marché.

L'OMC a créé des centres de référence auprès de 100 ministères du commerce dans les capitales des pays les moins avancés, leur fournissant des ordinateurs ainsi qu'un accès à Internet pour permettre aux fonctionnaires ministériels de suivre les événements se déroulant au siège, à Genève, grâce à un accès en ligne à la très importante base de données de l'OMC, qui contient des documents officiels et autres. En outre, des efforts sont faits pour aider les pays qui n'ont pas de représentation permanente à Genève.

Mis à disposition pour l'inventaire PBC

Office fédéral de la protection de la population OFPP, Section PBC

www.kgs.admin.ch/ -> Français

<http://map.kgs.admin.ch/>



L'ORGANISATION

FONCTIONS

Le principal objectif de l'OMC est de favoriser autant que possible l'harmonie, la liberté, l'équité et la prévisibilité des échanges. Elle s'acquitte de cette mission en:

- administrant les accords commerciaux
- servant de cadre aux négociations commerciales
- réglant les différends commerciaux
- examinant les politiques commerciales nationales
- aidant les pays en développement dans le domaine de la politique commerciale par le biais de l'assistance technique et des programmes de formation
- coopérant avec d'autres organisations internationales

STRUCTURE

L'OMC compte plus de 153 membres, qui représentent presque de 95 pour cent du commerce mondial. Une trentaine d'autres pays négocient actuellement leur accession à l'Organisation.

Les décisions sont prises par l'ensemble des membres. Elles le sont normalement par consensus. Un vote à la majorité est également possible, mais l'Organisation n'a jamais recouru à cette procédure, qui était extrêmement rare à l'époque du prédécesseur de l'OMC, le GATT. Les Accords de l'OMC ont été ratifiés par les parlements de tous les pays membres.

L'organe suprême de décision de l'OMC est la Conférence ministérielle, qui se réunit au moins tous les deux ans.

Au deuxième niveau se trouve le Conseil général (qui rassemble normalement les ambassadeurs et les chefs de délégation à Genève, mais parfois aussi des fonctionnaires envoyés par les capitales des pays membres), qui se réunit plusieurs fois par an au siège de l'Organisation à Genève. Le Conseil général se réunit également en tant qu'Organe d'examen des politiques commerciales et en tant qu'Organe de règlement des différends.

Au troisième niveau se trouvent le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Conseil des ADPIC), qui présentent des rapports au Conseil général.

De nombreux comités spécialisés, groupes de travail et groupes d'experts s'occupent des domaines visés par les différents accords et d'autres domaines tels que l'environnement, le développement, les candidatures à l'OMC et les accords commerciaux régionaux.

SECRÉTARIAT

Le Secrétariat de l'OMC, qui se trouve à Genève, est composé d'environ 625 fonctionnaires et a à sa tête un Directeur général. Son budget annuel est d'environ 189 millions de francs suisses.

Il n'a pas de bureaux en dehors de Genève. Étant donné que les décisions sont prises par les membres eux-mêmes, le Secrétariat n'est pas investi du pouvoir décisionnel qui incombe aux autres organes exécutifs internationaux.

Les principales fonctions du Secrétariat consistent à fournir un appui technique aux différents conseils et comités, ainsi qu'aux conférences ministérielles, à offrir une assistance technique aux pays en développement, à analyser le commerce mondial et à exposer les activités de l'OMC à l'opinion publique et aux médias.

Le Secrétariat fournit également certaines formes d'assistance juridique dans le cadre du règlement des différends et donne des avis aux gouvernements des pays qui souhaitent devenir Membres de l'OMC.



FICHE SIGNALÉTIQUE L'OMC

Siège: Genève, Suisse

Créée le: 1^{er} Janvier 1995

Créée par: Les négociations du Cycle d'Uruguay (1986-1994)

Nombre de Membres: 153 pays (au 23 juillet 2008)

Budget: 189 millions de francs suisses (2009)

Effectif du Secrétariat: 625 personnes

Direction: Directeur général, Pascal Lamy

Fonctions:

- Administration des accords commerciaux de l'OMC
- Cadre pour les négociations commerciales
- Règlement des différends commerciaux
- Suivi des politiques commerciales nationales
- Assistance technique et formation à l'intention des pays en développement
- Coopération avec d'autres organisations internationales

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

10 avantages du système commercial de l'OMC et 10 malentendus fréquents au sujet de l'OMC
Brochures complémentaires dans la même série.

Comprendre l'OMC

Disponible sous forme de brochure ou en version électronique interactive, cette publication peut être obtenue auprès du Service des publications de l'OMC ou téléchargée à partir du site Web de l'OMC.

Guide des Accords du Cycle d'Uruguay

Établi par le Secrétariat de l'OMC et publié conjointement par l'OMC et Kluwer Law International.

Le site Web de l'OMC

<http://www.wto.org>

CONTACTER L'OMC

Rue de Lausanne 154, CH—1211 Genève 21, Suisse

Tél.: +41 (0)22 739 51 11 • Fax: +41 (0)22 731 42 06

Division de l'information et des relations extérieures de l'OMC

Tél.: +41 (0)22 739 50 07 / 51 90 • Fax: +41 (0)22 739 54 58

e-mail: enquiries@wto.org

Publications de l'OMC

Tél.: +41 (0)22 739 52 08 / 739 53 08 • Fax: +41 (0)22 739 57 92

• e-mail: Publications@wto.org

ISBN 978-92-870-3419-9



© Organisation mondiale du commerce 2009

Mis à disposition pour l'Inventaire PBC

Office fédéral de la protection de la population OPP Section PBC

www.kgs.admin.ch/ -> Français

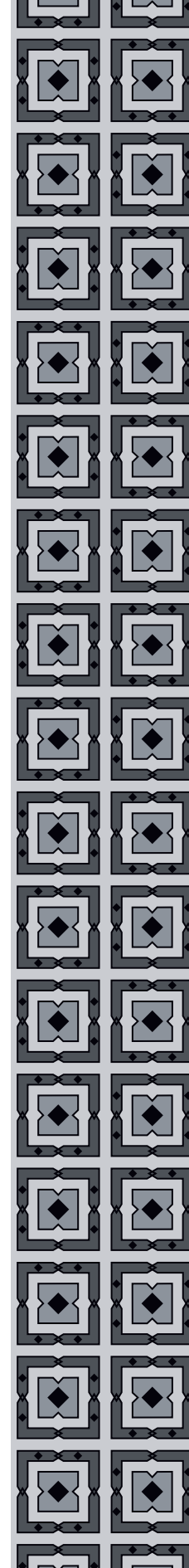
<http://map.kgs.admin.ch/>





Le Centre William Rappard

LES FONDACTIONS



Une politique gravée dans la pierre

Le Centre William Rappard a une histoire riche et singulière. Né du rêve wilsonien de voir les différends internationaux se régler par la négociation et l'arbitrage, ce fut le premier bâtiment édifié à Genève pour accueillir une organisation internationale. Construit en 1926 par l'architecte suisse George Épitau, il était conçu pour illustrer les valeurs fondamentales d'égalité et d'unité promues par le Bureau international du travail (B.I.T.). Ce chapitre retrace l'histoire des différends et des négociations qui ont eu lieu au moment de la construction du bâtiment et plus tard lors de son agrandissement. Il illustre brièvement l'évolution des relations entre les organisations internationales de Genève et la ville et le pays d'accueil, qui sont devenues des relations de compromis, d'entente et d'interdépendance.

« Une chose prend existence qui n'avait jamais existé », écrit Paul Budry en 1926 pour l'inauguration du bâtiment du B.I.T., « une maison où des peuples fraternisent enfin par le seul geste qui les rend égaux et fraternels : le travail ».

L'écrivain suisse romand n'est pas avare de louanges : à ses yeux, l'œuvre architecturale dévoilée au public représente parfaitement la grande mais austère mission des 500 personnes qui auront à l'utiliser pour le service des hommes au travail. Avec son caractère administratif affirmé, ses

Le Centre William Rappard juste après son achèvement, en 1926. ◀◀

cellules de bureaux alignées au garde-à-vous, sur un plan clair, avec des va-et-vient faciles, l'œuvre révèle une économie extrême prévalant sur toute pensée somptuaire. « Si la loi du standard doit régénérer le travail, n'est ce pas au Bureau d'en donner l'exemple ? », demande Paul Budry. L'architecte, ajoute le poète, a inscrit dans la structure même de l'édifice « l'égalité politique des personnes, sans laquelle il n'est de solide unité ». Car les pierres ont leur politique. « Nul ne pourra dire là-devant : ici sont les puissants, ici les faibles. Tout est pris à la masse, à placement égal. Pas de saillie qui dise : moi. Ni plastrons, ni renflures, pas de point où l'on sente la superbe ou l'emphase. La masse disciplinée peint à merveille dans l'espace l'idée du front unique, de l'action unie par le désintéressement de tous [...] »¹

L'inauguration a lieu le 6 juin 1926 dans une Genève en fanfare où sont venus de partout ministres et plénipotentiaires. La paix n'a pas dix ans. La Société des nations n'est pas encore dans ses meubles mais le Bureau international du travail, qui lui est attaché, entre dans les siens. Il doit ce privilège à son directeur, Albert Thomas. Par un coup de force au sein de son Conseil d'administration, le Français a tranché pour Genève quand les États membres hésitaient, séduits par l'offre de Bruxelles. La ville lui plaisait parce qu'elle était en marge des puissances, sans en être trop éloignée. Woodrow Wilson partageait cette préférence. La Confédération suisse avait offert un terrain, splendide terrasse devant le lac, ouverte sur le Mont-Blanc. Et voilà qu'y surgit cette bâtisse tout en longueur, uniforme, protestante, sobrement ourlée de sa corniche et surmontée de sa tourelle en forme de poste de pilotage.

La rigueur du style fait jaser. Genève a beau être calviniste, un peu de rondeurs ne lui déplaît pas. Dans la brochure de présentation de l'édifice, Budry répond vaillamment aux critiques : « Le site, le parc et son décor bocager, sa pelouse penchée sur l'eau, ouverte sur d'harmonieux lointains, ce noble enveloppement de futaies et d'espaces, de grandes ombres et de vastes lumières, pouvaient séduire l'architecte-poète, l'induire à des pensées de fêtes et de fastes. Un palais à trois corps paré de frontons, de balcons et de figures, c'eût été beau de le voir déployer ses aises et ses rythmes au bord de l'eau. J'en sais qui le regrettent [...] mais on n'est pas là pour le plaisir », sermonne l'écrivain. Le grand idéal de la paix par le respect et la dignité du travail mérite mieux que « l'aimable passéisme »



La cérémonie de pose
des trois premières pierres de
l'édifice, le 21 octobre 1923.

des amateurs de parcs à la Watteau. Ici : rigueur, retenue, économie. Que les Genevois le sachent : les nations ruinées qui cotisent à l'érection d'une maison du travail n'escomptent pas sa splendeur mais sa modestie et son efficacité. Pour sa première expérience architecturale d'un bâtiment administratif international, à la place d'une gentilhommière de charme qui avait appartenu à la famille de La Rochefoucauld, Genève a de quoi cogiter.

En admirateur des travaux finis, Paul Budry donne le ton officiel. Tel un amateur de ballets qui sait la souffrance des danseurs mais la tait, il salue l'architecte qui a survécu aux obstacles. Une fois l'œuvre accomplie, les douleurs de la création appartiennent à l'histoire. Une histoire intéressante pour qui veut comprendre le réseau compliqué des relations entre Genève, la Suisse et les différents pays qu'ensemble elles accueillent sur ce petit bout de territoire.

Les commencements

L'histoire commence en 1922 par le choix d'un site dans une ville qui n'a pas l'habitude de construire grand. La Confédération a mis le terrain à disposition gracieusement, merci. Elle se réserve toutefois le droit de le reprendre si la S.D.N. devait ne pas rester à Genève. Aussitôt, un concours d'architectes est lancé. Comme on est pressé, on le limite à des Suisses ou à des résidents en Suisse. Seul le jury est international. Le programme est sévère : le bâtiment doit pouvoir accueillir 500 employés, pour un coût ne dépassant pas 2,5 millions de francs, et garantir « la dignité qui convient à une institution internationale ». Sur les 69 projets présentés, c'est celui de Georges Épitaux qui est choisi. L'architecte vaudois a déjà construit les Galeries Saint-François à Lausanne et d'autres bâtiments Art Déco. Il est connu et apprécié.

Son plan accepté, il ne sera plus question, au Conseil d'administration du B.I.T., que d'en tenir le budget, porté à 3 millions en octobre 1923. Pendant trois ans, cette barre de 3 millions est l'obsession de ■■■





Le Centre William Rappard
Les fondations



Des dignitaires de l'O.I.T. ►
et de la Confédération
visitent le chantier, vers 1925.

■■■ tous. Sauf peut-être de l'État de Genève qui soudainement, à l'été 1925, impose au B.I.T. la construction d'un égout pour amener ses eaux usées au collecteur du Quai Wilson. Il en coûtera 80 000 francs non prévus au budget. Le Conseil d'administration est consterné. Les autorités genevoises avaient accepté le rejet des eaux vannes dans le lac une fois celles-ci stérilisées dans une fosse septique conforme aux règles de la salubrité publique. Or le Comité d'hygiène du canton décrète que les moyens prévus ne suffisent pas à la protection des eaux du lac.

L'affaire est délicate. Des articles dans la presse locale laissent entendre que le B.I.T. ferait courir un risque de contamination de la prise d'eau potable de Genève. Le Bureau objecte mais le Conseil d'État se rend à l'avis du Comité d'hygiène et refuse au B.I.T. l'autorisation de déverser ses eaux dans le lac. S'ensuit une négociation rocambolesque où les

Albert Thomas, directeur du B.I.T., ▲
prononçant un discours en public lors
de la cérémonie de pose des premières
pierres de l'édifice, le 21 octobre 1923.

internationaux et les locaux mesurent leur carnet de chèque, leur coquetterie et leur détermination à avoir le dernier mot. Le gouvernement a le choix entre deux projets : l'un, estimé à 80 000 francs, suffit pour les eaux du B.I.T. L'autre, plus gros, permet d'écouler les eaux du quartier. Il coûte 136 000 francs. Comme il a la préférence du gouvernement, celui-ci offre une participation de 56 000 francs. Restent 80 000 francs à la charge du B.I.T. Georges Épitoux voit rouge : c'est la première fois que les autorités font payer à une organisation internationale des projets conçus par elles et devant aussi servir à d'autres usagers. Il conteste la méthode, proteste contre les devis. Sans succès. Finalement, l'égout paraissant impossible à éviter, et le plus gros des deux étant le plus approprié, le B.I.T. en dispute la charge : 50 000 francs pour lui et 80 000 pour l'État. Contre-offre de l'État : 60 000/76 000. Refus du B.I.T. : 50 000, pas un sou de plus. On s'accroche jusqu'à décembre. Avant Noël, une entente est trouvée : 55 000 francs pour le B.I.T.

Entre temps, l'architecte a eu d'autres soucis : une corniche qui menace de tomber parce que l'entrepreneur a mal fait son travail. Il faut la remplacer. Refus de l'entrepreneur. On va au tribunal, qui tempère. Épitoux insiste : il ne prendra pas le risque d'un accident. La corniche est refaite et la facture s'en va pour des années chez les avocats et les juges. Il y a encore la question de l'élargissement de la rue de Lausanne, qui oblige à construire un nouveau mur et un nouveau portail. À qui les frais ? On discute, on marchand, on s'arrange.

Les arbres contre les pierres

Tous ces épisodes sont le quotidien des chantiers d'architectes mais celui-ci a quelque chose d'entièrement nouveau pour Genève : la décision met aux prises deux collectivités publiques de nature différente, qui doivent, chacune, rendre des comptes devant une assemblée jalouse de ses droits, le parlement genevois d'un côté, les assemblées de la ■■■







◀ Le bureau du directeur
du B.I.T. en 1926.

◀ Vue aérienne du bâtiment après
la construction de l'aile nord et
de l'aile sud ouest, en 1937.

■■■ S.D.N. de l'autre. Les uns et les autres ont à faire connaissance, à s'approprier. L'argent, dans une situation de disette générale, sert à tâter la relation pour l'installer durablement dans son inconfort naturel. Georges Épitaux balise le chemin de tous ceux qui auront à concilier des logiques locales avec des logiques internationales, à insérer dans le paysage connu et aimé d'une population des édifices répondant aux besoins d'une autre population, mondiale celle-ci, mais terriblement abstraite.

Les arbres jouent un rôle tout particulier dans l'affaire, dès le début. Le cahier des charges du concours stipule que l'implantation du bâtiment « devra ménager dans la mesure du possible les principaux arbres existants, notamment en bordure du lac ». Le langage n'est pas impératif mais le souci présent. Il découle logiquement de l'acte de cession de la parcelle par la Confédération, celle-ci souhaitant l'aménagement d'un accès public au parc. Épitaux prend la recommandation à la lettre. « Ce qui signifie, écrit Budry, que l'architecte devra se refuser les effets de façade, les jeux de perspective, la présentation théâtrale trop attendue du côté lac. Les arbres de la berge demeurent, la pièce se joue pour ainsi dire à rideaux fermés. » Verdure ou dorure ? Dans cette ville botanique, de Rousseau et de Calvin, le choix à l'évidence d'un évangile. Quatre-vingt-trois ans plus tard, quand il s'agira d'agrandir et de rénover encore une fois le bâtiment, le sacrifice de quelques charmilles provoquera l'opposition et la tenue d'un référendum municipal. On y reviendra.

Les deux agrandissements du bâtiment central, en 1937 et en 1938, ne font aucune vague côté Genève ; on vient d'inaugurer l'immense Palais des Nations et l'époque n'est pas à la brouille. Celui de 1951 est l'occasion d'un acte de générosité de la part du parlement du canton qui vote un prêt de 2,25 millions de francs à 3 pour cent sur 20 ans, assorti d'un don de 500 000 francs. L'agrandissement suivant aurait horrifié les Genevois si, au dernier moment, les autorités ne l'avaient prudemment remis dans son tiroir. Avec la création en 1960 d'un Institut international d'études sociales, le B.I.T. ne tient plus ■■■

« Les arbres de la berge demeurent, et la pièce se joue, pour ainsi dire, à rideaux fermés. »

Paul Budry

▼ Albert Thomas visitant le bâtiment en
compagnie de dignitaires du B.I.T., de la
Société des nations et de la Confédération.





Le Centre William Rappard
Les fondations

La salle du Conseil, aujourd'hui Salle ►
Wyndham White – ou Salle W – en 1926.

Le maire de Genève, Frédéric ▼
Rochat, lors de l'inauguration de
la promenade publique du bord
du lac, le 1^{er} novembre 1966.



■ ■ ■ dans ses murs. Il faut 200 bureaux de plus, des salles de réunion plus grandes, etc. Un architecte en élabore le projet. Il adjoint trois immeubles au côté noble du bâtiment existant dont l'un de 13 étages, extensibles à 17 si nécessaire. Le tout empiète sur le domaine lacustre par une vaste marina destinée à accueillir les salles de commissions et du Conseil d'administration. Les autorités cantonales et municipales ne disent pas non d'emblée, sauf que la parcelle sur laquelle est conçue cette extension appartient à la Ville de Genève. C'est un parc qui abrite de surcroît un petit musée botanique. Obtenir l'agrément de ce difficile propriétaire ne sera pas simple. On essaie, mais sans succès. Le 12 octobre 1964 le directeur du B.I.T. apprend que le projet n'a aucune chance de voir le jour. L'accord de la municipalité est improbable et si elle le donnait, un référendum s'ensuivrait à coup sûr. Donc, tiroir.

Le B.I.T. se voit offrir en remplacement de déménager tout entier sur un site beaucoup plus vaste, disponible rapidement pour la construction. Sans référendum, vous en êtes sûr ?

Le passage de témoin

Ces années-là sont compliquées pour les relations entre les organisations internationales qui ne cessent de grandir et de se multiplier, Genève qui manque de place et la Confédération, de plus en plus sollicitée et dans une ambiance de surchauffe économique. Au B.I.T., certains portent une oreille attentive à l'offre de Turin d'accueillir non seulement l'Institut international d'études sociales mais le tout, et gratuitement par-dessus le marché. Certes, déclare le Conseil d'administration à qui veut l'entendre, « il n'est pas suggéré sérieusement à ce stade que l'Organisation quitte la Ville de Genève, à laquelle elle est profondément attachée [...] mais il est à espérer que les autorités locales feront le nécessaire en toute urgence ». Si cela ne s'appelle pas une pression ! ■ ■ ■







10 • Le Centre William Rappard, Siège de l'Organisation mondiale du commerce, Genève



◀ La salle des correspondants, qui occupait l'emplacement du bar actuel, dans la salle des pas perdus, vers 1938.

■ ■ ■ À Berne, le gouvernement fédéral prend la mesure des défis posés à une ville qui représente une pièce maîtresse de sa politique étrangère. Il crée avec elle en 1964 une Fondation de droit privé qui servira d'interface entre toutes les instances concernées par le développement de la plate-forme internationale genevoise : la « Fondation des Immeubles pour les Organisations internationales » (F.I.P.O.I.). Contestée en référendum par une Genève qui se préfère petite, la F.I.P.O.I. est acceptée et vient mettre du baume sur les articulations grinçantes des partenaires. En 1965, le Conseil fédéral installe une « mission suisse » auprès des organisations internationales, c'est dire le remue-ménage dans les habitudes. Mais il y a urgence car d'autres villes ont des rêves à la genevoise.

Un gîte plus grand est trouvé pour le B.I.T., qui s'en va en 1975. Trois nouveaux locataires s'engouffrent sous la lanterne du vieux bâtiment d'Épitaux et dans les annexes : le G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) dans la partie noble, le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (H.C.R.) dans les bureaux, et la bibliothèque de l'Institut universitaire de hautes études internationales (I.H.E.I.D.) au sous-sol. Le G.A.T.T. rebaptise l'immeuble « Centre William Rappard »² et fait disparaître les traces de l'histoire ouvrière du bâtiment, que le directeur juge inconvenantes pour ses nouveaux usagers. La F.I.P.O.I. lui refuse cependant l'élimination de la fresque de Maurice Denis offerte en 1931 par les syndicats chrétiens : *La Dignité du travail* devra partager le grand escalier avec les représentants du commerce. Et tout le monde se tasse dans cette cohabitation involontaire en attendant mieux.

La création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995 et la victoire de Genève pour l'héberger marquent une étape dans le partenariat Berne-Genève-organisations internationales. La lutte sans merci que la Suisse a menée contre d'autres villes candidates a montré



ce que sont devenues les conditions de la concurrence en matière d'accueil. Bonn a mené la danse. L'ancienne capitale rhénane de l'Allemagne « de l'Ouest » était sans emploi depuis la réunification allemande et le choix de Berlin comme siège des institutions de la République fédérale. Elle offrait des bâtiments, des logements pour les fonctionnaires, des conditions de travail et une fiscalité difficiles à refuser. Ne lui manquait qu'une chose, que Genève avait : le milieu professionnel, le savoir-faire accumulé dans la place, le réseau dense d'activités de coopération internationale qui attire ce dont il a besoin. Consciente de son avantage, la Suisse a accepté les nouveaux tarifs en vigueur pour le garder et le développer.

▲ Le bureau des enregistrements du B.I.T., où l'on recevait, traitait et enregistrait le courrier, en 1938.



Le Centre William Rappard
Les fondations

Le 27 septembre 2009, après un débat ▼
tumultueux, les électeurs genevois se
prononçaient pour la construction
d'une nouvelle annexe au Centre
William Rappard. « En acceptant ce
projet, les habitants de Genève ont
montré leur attachement à leur ville
internationale et multiculturelle »,
déclarait la socialiste Sandrine Salerno.³

■■■ L'accord de siège passé avec l'O.M.C. révèle l'étendue des obligations qu'elle va assumer et que les autres organisations internationales ne vont pas tarder à réclamer. Il comprend notamment un contrat d'infrastructure au terme duquel l'O.M.C. acquiert un droit gratuit de superficie de 99 ans sur le Centre William Rappard, dont la rénovation est à la charge de la Confédération. L'État de Genève s'engage à construire à ses frais un parking de 400 places d'ici 1998 tandis que la F.I.P.O.I. est chargée d'ouvrir une grande salle de conférence d'ici 1997. Ce sera l'amphithéâtre à la grecque de l'architecte Ugo Brunoni, inauguré en 1998. Les agrandissements futurs sont évoqués dans un article « G » sibyllin comme les aiment les avocats : l'O.M.C. « attend de la Confédération » qu'elle trouve les solutions, le Conseil fédéral « prend note de cette attente » et y répondra selon « sa politique en tant que pays hôte ».

L'O.M.C. prend ses quartiers dans les bureaux laissés par le H.C.R. Au premier signal d'étroitesse, la Confédération se dépêche d'agir : la F.I.P.O.I. fait construire une annexe, à 800 mètres de là, une

Projet architectural de la ►
nouvelle annexe en construction
au sud du bâtiment principal.

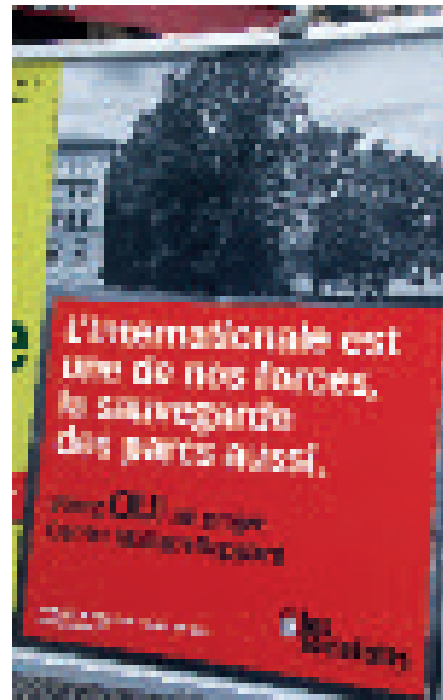
O.M.C. II où sera installée une partie des services. Cet éparpillement, que redoutaient dès les années 1930 les responsables du Bureau international du Travail et contre lequel ils luttèrent de toutes leurs forces, semble cette fois-ci inéluctable. Le directeur général a d'autant moins d'énergie pour le contrer que la Genève de gauche n'affiche aucune sympathie pour l'O.M.C., objet en 1999 d'une méfiance du parlement cantonal exprimée sur des encarts publicitaires dans la presse internationale. La même année, une manifestation « anti-mondialisation » a été perturbée par des casseurs.

Un nouvel aspect

Les plans de l'annexe sont quasi prêts en 2005, la construction va pouvoir commencer, lorsqu'un nouveau directeur général, Pascal Lamy, entre en fonction. L'O.M.C. II ne lui convient pas, il veut un bâtiment unique. Il insiste sur la perte de temps que représenterait la dispersion. Il ne dit pas que l'O.M.C. pourrait aller voir ailleurs mais tout le monde pense qu'il le pense.

La Confédération, Genève et la F.I.P.O.I. s'activent. La présence d'une Genevoise au Département des Affaires étrangères à Berne facilite la communication, comme en 1920, quand un autre Genevois, Gustave Ador, savait expliquer à ses pairs du Conseil fédéral l'intérêt pour la Suisse d'avoir la Société des nations à Genève, et même d'y adhérer. Les conjonctions personnelles jouent un rôle. Sans l'affinité de William Rappard et de Woodrow Wilson, Genève ne serait peut-être qu'une capitale de canton.

Une facilité de langage entre Genève, Berne et la rue de Lausanne aboutit en 2006 à la décision d'agrandir le Centre William Rappard. On prendra soin de ne pas répéter les erreurs du projet de 1964, on ne touchera ni au lac ni aux arbres. On choisit un architecte plus délicat que ceux des années 1960, par concours international cette





fois. On s'arrête sur le projet de l'Allemand Jens Wittfoht, visiblement tombé amoureux du lieu. On demande le permis de construire. C'est oui. Enfin, presque. Un parti d'extrême gauche du Conseil municipal de la Ville de Genève lance un référendum contre ce qu'il appelle la mise en danger de l'accès public au parc le long du lac. Il ajoute à ses récriminations la perte d'une demi-douzaine d'arbres banals qualifiés de précieux. En réalité, c'est la légitimité de l'O.M.C. qui est en jeu, son droit d'occuper le territoire sacré des dimanches genevois. Le vote a lieu en septembre 2009. L'agrandissement est accepté.

Quand on leur demande leur avis, comme sur le C.E.R.N. en 1953 ou sur le financement de la F.I.P.O.I. en 1965, les Genevois disent oui aux organisations internationales, oui à cette industrie intellectuelle de la coopération qui a pris place dans leur ville depuis un siècle, qui fait leur prestige et la bonne santé de leur économie.

Les Suisses également. S'il le fallait, la dernière décennie aurait fini de les convaincre : dans le mode de gouvernance mondiale de l'après-guerre froide, les normes prennent une place croissante. Genève, leur principale plate-forme d'élaboration et de négociation, s'en trouve valorisée. Et la Suisse, qui n'est pas à l'aise dans l'O.N.U. du Conseil de Sécurité, trop inégalitaire à son goût, est au contraire très à l'aise dans cette O.N.U.-là, élargie à toutes les coopérations, dans tous les domaines

de l'activité humaine. Une Confédération qui s'est construite par la négociation, qui met le compromis et la concordance au sommet de ses valeurs politiques, ne peut que se reconnaître dans la Genève qui négocie jour après jour les conditions de la coexistence mondiale.

Ainsi, le commerce, aux yeux des actuels dirigeants de l'O.M.C., non seulement est chez lui dans un décor jadis dédié au travail, mais il en manifeste fièrement l'histoire. C'est ainsi qu'ont été dégagées des fausses parois qui les dissimulaient le panneau en carreaux de Delft de Albert Hahn Jr., reproduction en quatre langues du préambule de la constitution de l'O.I.T. ; les peintures murales de Gustave Louis Jaulmes, *Dans la joie universelle*, *Le Travail dans l'abondance* et *Le Bienfait des loisirs* ; celles de Dean Cornwell, offertes par la Fédération américaine du travail, représentant les métiers sous un trait optimiste et digne ; les panneaux en céramique bleue de l'artiste portugais Jorge Colaço dédiés aux travaux agricoles ou encore le *Pygmalion* de l'artiste espagnol Eduardo Chicharro y Agüera.

Sans être des chefs-d'œuvre, toutes ces œuvres attestent d'un programme, elles témoignent d'aspirations communes dans les formes qui sont propres à leur époque. Dans le premier bâtiment dédié à Genève à la réalisation de l'utopie wilsonienne, il fallait bien un Pygmalion pour lui donner vie. ■



WORLD TRADE ORGANIZATION

The World Trade Organization...



...In brief, the World Trade Organization (WTO) is the only international organization dealing with the global rules of trade between nations. Its main function is to ensure that trade flows as smoothly, predictably and freely as possible.



The result is assurance. Consumers and producers know that they can enjoy secure supplies and greater choice of the finished products, components, raw materials and services that they use. Producers and exporters know that foreign markets will remain open to them.

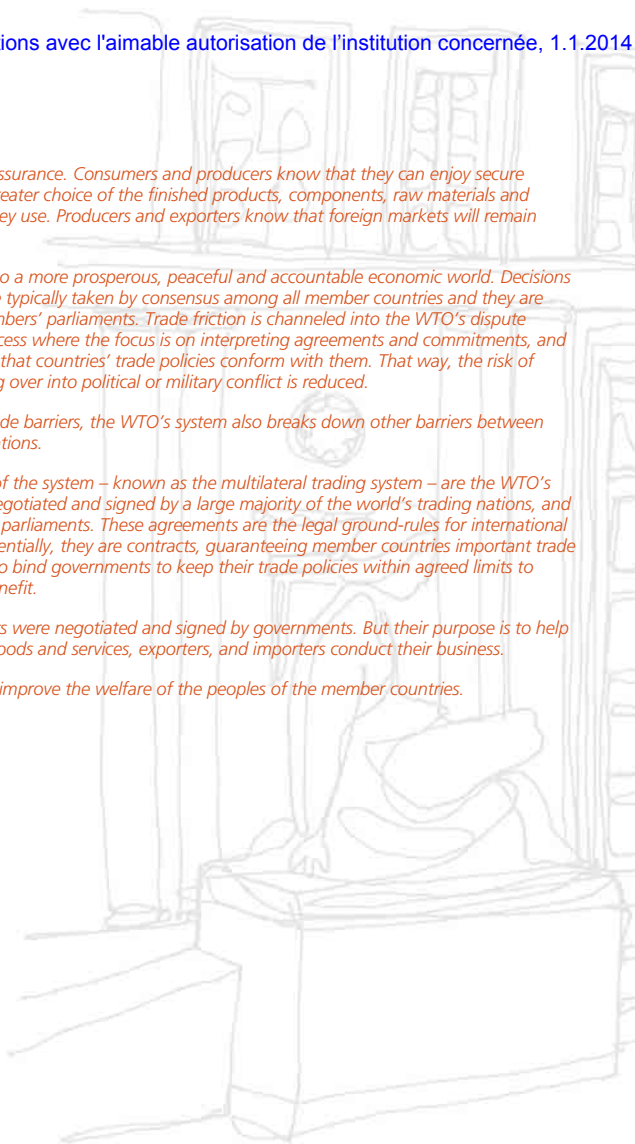
The result is also a more prosperous, peaceful and accountable economic world. Decisions in the WTO are typically taken by consensus among all member countries and they are ratified by members' parliaments. Trade friction is channeled into the WTO's dispute settlement process where the focus is on interpreting agreements and commitments, and how to ensure that countries' trade policies conform with them. That way, the risk of disputes spilling over into political or military conflict is reduced.

By lowering trade barriers, the WTO's system also breaks down other barriers between peoples and nations.

At the heart of the system – known as the multilateral trading system – are the WTO's agreements, negotiated and signed by a large majority of the world's trading nations, and ratified in their parliaments. These agreements are the legal ground-rules for international commerce. Essentially, they are contracts, guaranteeing member countries important trade rights. They also bind governments to keep their trade policies within agreed limits to everybody's benefit.

The agreements were negotiated and signed by governments. But their purpose is to help producers of goods and services, exporters, and importers conduct their business.

The goal is to improve the welfare of the peoples of the member countries.



THE MULTILATERAL TRADING SYSTEM—PAST, PRESENT AND FUTURE

The World Trade Organization came into being in 1995. One of the youngest of the international organizations, the WTO is the successor to the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) established in the wake of the Second World War.

So while the WTO is still young, the multilateral trading system that was originally set up under GATT is well over 50 years old.

The past 50 years have seen an exceptional growth in world trade. Merchandise exports grew on average by 6% annually. Total trade in 2000 was 22-times the level of 1950. GATT and the WTO have helped to create a strong and prosperous trading system contributing to unprecedented growth.

The system was developed through a series of trade negotiations, or rounds, held under GATT. The first rounds dealt mainly with tariff reductions but later negotiations included other areas such as anti-dumping and non-tariff measures. The last round – the 1986-94 Uruguay Round – led to the WTO's creation.

The negotiations did not end there. Some continued after the end of the Uruguay Round. In February 1997 an agreement was reached on telecommunications services, with 69 governments agreeing to wide-ranging liberalization measures that went beyond those agreed in the Uruguay Round.

In the same year, 40 governments successfully concluded negotiations for tariff-free trade in information technology products, and 70 members concluded a financial services deal covering more than 95% of trade in banking, insurance, securities and financial information.

In 2000, new talks started on agriculture and services. These have now been incorporated into a broader work programme, the Doha Development Agenda (DDA), launched at the fourth WTO Ministerial Conference in Doha, Qatar, in November 2001.

The agenda adds negotiations and other work on non-agricultural tariffs, trade and environment, WTO rules such as anti-dumping and subsidies, investment, competition policy, trade facilitation, transparency in government procurement, intellectual property, and a range of issues raised by developing countries as difficulties they face in implementing the present WTO agreements.



Mis à disposition pour l'Inventaire PBC



WTO AGREEMENTS

How can you ensure that trade is as fair as possible, and as free as is practical? By negotiating rules and abiding by them.

The WTO's rules – the agreements – are the result of negotiations between the members. The current set were the outcome of the 1986-94 Uruguay Round negotiations which included a major revision of the original General Agreement on Tariffs and Trade (GATT).

GATT is now the WTO's principal rule-book for trade in goods. The Uruguay Round also created new rules for dealing with trade in services, relevant aspects of intellectual property, dispute settlement, and trade policy reviews. The complete set runs to some 30,000 pages consisting of about 30 agreements and separate commitments (called schedules) made by individual members in specific areas such as lower customs duty rates and services market-opening.

Through these agreements, WTO members operate a non-discriminatory trading system that spells out their rights and their obligations. Each country receives guarantees that its exports will be treated fairly and consistently in other countries' markets. Each promises to do the same for imports into its own market. The system also gives developing countries some flexibility in implementing their commitments.

GOODS

It all began with trade in goods. From 1947 to 1994, GATT was the forum for negotiating lower customs duty rates and other trade barriers; the text of the General Agreement spelt out important rules, particularly non-discrimination.

Since 1995, the updated GATT has become the WTO's umbrella agreement for trade in goods. It has annexes dealing with specific sectors such as agriculture and textiles, and with specific issues such as state trading, product standards, subsidies and actions taken against dumping.

SERVICES

Banks, insurance firms, telecommunications companies, tour operators, hotel chains and transport companies looking to do business abroad can now enjoy the same principles of freer and fairer trade that originally only applied to trade in goods.

These principles appear in the new General Agreement on Trade in Services (GATS). WTO members have also made individual commitments under GATS stating which of their services sectors they are willing to open to foreign competition, and how open those markets are.



INTELLECTUAL PROPERTY

The WTO's Intellectual Property Agreement amounts to rules for trade and investment in ideas and creativity. The rules state how copyrights, patents, trademarks, geographical names used to identify products, industrial designs, integrated circuit layout-designs and undisclosed information such as trade secrets – "intellectual property" – should be protected when trade is involved.

DISPUTE SETTLEMENT

The WTO's procedure for resolving trade quarrels under the Dispute Settlement Understanding is vital for enforcing the rules and therefore for ensuring that trade flows smoothly. Countries bring disputes to the WTO if they think their rights under the agreements are being infringed. Judgements by specially-appointed independent experts are based on interpretations of the agreements and individual countries' commitments.

The system encourages countries to settle their differences through consultation. Failing that, they can follow a carefully mapped out, stage-by-stage procedure that includes the possibility of a ruling by a panel of experts, and the chance to appeal the ruling on legal grounds. Confidence in the system is borne out by the number of cases brought to the WTO – more than 300 cases in ten years compared to the 300 disputes dealt with during the entire life of GATT (1947-94).

TRADE POLICY REVIEW

The Trade Policy Review Mechanism's purpose is to improve transparency, to create a greater understanding of the policies that countries are adopting, and to assess their impact. Many members also see the reviews as constructive feedback on their policies.

All WTO members must undergo periodic scrutiny, each review containing reports by the country concerned and the WTO Secretariat.





DEVELOPING COUNTRIES

DEVELOPMENT AND TRADE

Over three-quarters of WTO members are developing or least-developed countries. All WTO agreements contain special provision for them, including longer time periods to implement agreements and commitments, measures to increase their trading opportunities, provisions requiring all WTO members to safeguard their trade interests, and support to help them build the infrastructure for WTO work, handle disputes, and implement technical standards.

The 2001 Ministerial Conference in Doha set out tasks, including negotiations, for a wide range of issues concerning developing countries. Some people call the new negotiations the Doha Development Round.

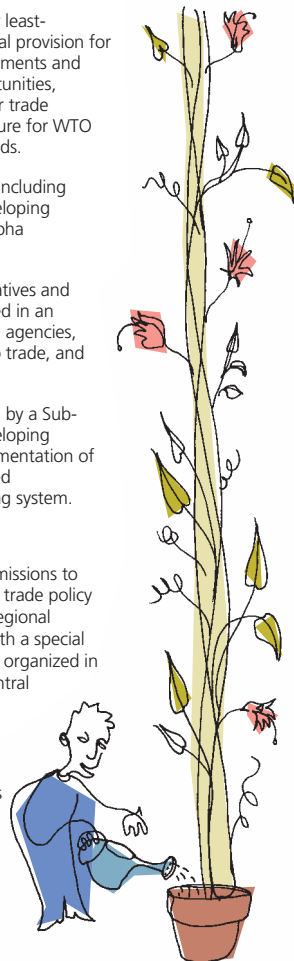
Before that, in 1997, a high-level meeting on trade initiatives and technical assistance for least-developed countries resulted in an "integrated framework" involving six intergovernmental agencies, to help least-developed countries increase their ability to trade, and some additional preferential market access agreements.

A WTO Committee on Trade and Development, assisted by a Sub-Committee on Least-Developed Countries, looks at developing countries' special needs. Its responsibility includes implementation of the agreements, technical cooperation, and the increased participation of developing countries in the global trading system.

TECHNICAL ASSISTANCE AND TRAINING

The WTO organizes hundreds of technical cooperation missions to developing countries annually. It holds on average three trade policy courses each year in Geneva for government officials. Regional seminars are held regularly in all regions of the world with a special emphasis on African countries. Training courses are also organized in Geneva for officials from countries in transition from central planning to market economies.

The WTO has set up reference centres in over 100 trade ministries and regional organizations in capitals of developing and least-developed countries. These centres provide computers and internet access to enable ministry officials to keep abreast of events in the WTO through online access to the WTO's immense database of official documents and other material. Efforts are also being made to help countries that do not have permanent representatives in Geneva.



THE ORGANIZATION

FUNCTIONS

The WTO's overriding objective is to help trade flow smoothly, freely, fairly and predictably. It does this by:

- Administering trade agreements
- Acting as a forum for trade negotiations
- Settling trade disputes
- Reviewing national trade policies
- Assisting developing countries in trade policy issues, through technical assistance and training programmes
- Cooperating with other international organizations

STRUCTURE

The WTO has 153 members, accounting for almost 95% of world trade. Around 30 others are negotiating membership.

Decisions are made by the entire membership. This is typically by consensus. A majority vote is also possible but it has never been used in the WTO, and was extremely rare under the WTO's predecessor, the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). The WTO's agreements have been ratified in all members' parliaments.

The WTO's top level decision-making body is the Ministerial Conference which meets at least once every two years.

Below this is the General Council (normally ambassadors and heads of delegation in Geneva, but sometimes officials sent from members' capitals) which meets several times a year in the Geneva headquarters. The General Council also meets as the Trade Policy Review Body and the Dispute Settlement Body.

At the next level, the Goods Council, Services Council and Intellectual Property (TRIPS) Council report to the General Council.

Numerous specialized committees, working groups and working parties deal with the individual agreements and other areas such as the environment, development, membership applications and regional trade agreements.

SECRETARIAT

The WTO Secretariat, based in Geneva, has around 625 staff and is headed by a director-general. It does not have branch offices outside Geneva. Since decisions are taken by the Members themselves, the Secretariat does not have the decision-making role that other international bureaucracies are given.

The Secretariat's main duties are to supply technical support for the various councils and committees and the ministerial conferences, to provide technical assistance for developing countries, to analyze world trade, and to explain WTO affairs to the public and media.

The Secretariat also provides some forms of legal assistance in the dispute settlement process and advises governments wishing to become members of the WTO. The annual budget is roughly 189 million Swiss francs.



FACT FILE

The WTO

Location: Geneva, Switzerland

Established: 1 January 1995

Created by: Uruguay Round negotiations (1986-94)

Membership: 153 countries (on 23 July 2008)

Budget: 189 million Swiss francs for 2009

Secretariat staff: 625

Head: Director-General, Pascal Lamy

Functions:

- Administering WTO trade agreements
- Forum for trade negotiations
- Handling trade disputes
- Monitoring national trade policies
- Technical assistance and training for developing countries
- Cooperation with other international organizations

FURTHER INFORMATION

10 Benefits of the WTO Trading System and 10 Common Misunderstandings about the WTO
Companion pamphlets in this series.

Understanding the WTO

In booklet and interactive electronic versions, obtainable from WTO Publications, downloadable from the WTO website.

Guide to the Uruguay Round Agreements

By the WTO Secretariat, published jointly by the WTO and Kluwer Law International.

The WTO Website

<http://www.wto.org>

CONTACTING THE WTO

Rue de Lausanne 154, CH-1211 Geneva 21, Switzerland

Tel.: +41 (0)22 739 51 11 • Fax: +41 (0)22 731 42 06

WTO Information and External Relations Division

Tel.: +41 (0)22 739 50 07 / 51 90 • Fax: +41 (0)22 739 54 58

e-mail: enquiries@wto.org

WTO Publications

Tel.: +41 (0)22 739 52 08 / 739 53 08 • Fax: +41 (0)22 739 57 92

e-mail: publications@wto.org

ISBN 978-92-870-3418-2



© World Trade Organization 2009

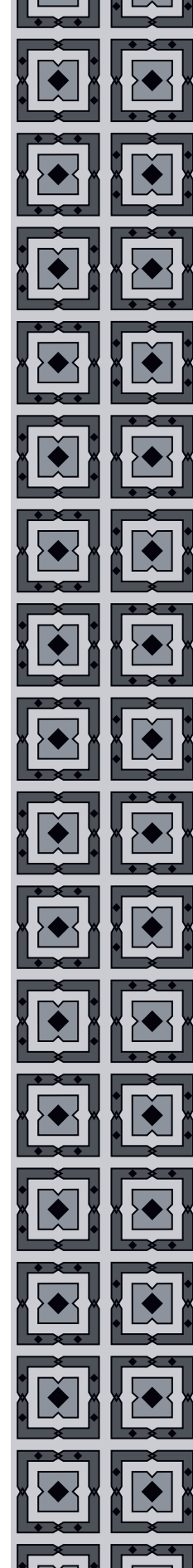
Mis à disposition pour l'Inventaire PBC
Office fédéral de la protection de la population OFPP, Section PBC
www.kgs.admin.ch/ -> Français <http://map.kgs.admin.ch/>





Centre William Rappard

LAYING THE FOUNDATIONS



Politics Carved in Stone

The Centre William Rappard has a rich history. Born out of the Wilsonian dream to settle international disputes through negotiation and arbitration, it was the first building in Geneva designed to house an international organization. Built in 1926 by Swiss architect George Épitaux, it was intended to illustrate the core values of equality and unity promulgated by the International Labour Office (ILO). This chapter tells the story of the disputes and negotiations that took place during the initial years of construction and the subsequent phases of enlargement. It succinctly illustrates how the relationship between the international organizations in Geneva and their host city and country has evolved into one of compromise, agreement and interdependence.

"Something which never before existed has come into being", wrote Paul Budry in 1926 at the time of the inauguration of the ILO building, "a place where peoples may at last be united as brothers through the only action which renders them equal and fraternal: labour". The French-Swiss writer was not sparing in his praise: he saw the architectural work that had been unveiled to the public as the perfect representation of the great, albeit austere, mission of the 500 people who would be using it in the service of mankind at work.

The Centre William Rappard
just after completion in 1926. ◀

Decidedly administrative in nature, with cell-like offices lined up and standing to attention in a simple and accessible layout, the building's extreme economy clearly prevailed over any notion of extravagance. "If standardization is to give fresh impetus to labour, is it not up to the ILO to set the standard?" asked Budry. The architect, he added, had inscribed "political equality for all individuals, without which there can be no strong unity" in the very structure of the building – truly a quest set in stone. "No one will be able to contemplate the building and say: here stand the mighty, there go the weak. Everything blends into the mass; everything is on an equal footing. No architectural protrusions vie for attention. There is no sculptured ornamentation or entasis, no marks of arrogance or pomposity. The disciplined masses form a perfect spatial illustration of the idea of the single front, of action united by the selflessness of each and every individual..."¹

The inauguration took place on 6 June 1926 in a jubilant Geneva, in the presence of ministers and ambassadors from all over the world. Peace was not even ten years old. Whereas the League of Nations still lacked a home of its own, the International Labour Office, which was attached to it, was moving into its new abode. It owed this privilege to its Director, Albert Thomas. While the member states, seduced by the offer of Brussels, were wavering over the choice of location, the Frenchman had twisted a few arms in the ILO Governing Body and decided in favour of Geneva. He liked Geneva because it was outside the major powers without being too far removed, and Woodrow Wilson shared his preference. The Swiss Confederation had donated the site – a magnificent estate bordering Lake Geneva, with the Mont Blanc as a backdrop. On this land, the building was erected, stretching out lengthways, uniform and Protestant in style, soberly decorated with a cornice and crowned with a turret resembling a control tower.

The severity of the style set people talking. However Calvinistic it may be, Geneva is not averse to the occasional rounding off of angles. In the introductory brochure on the building, Budry swept aside the criticism: "The site, the park and its wooded surroundings, the lawn sloping down to the lake, opening out onto a distant and harmonious backdrop, this noble environment of tall trees and open spaces, of large areas of light and shade, might have charmed the architect-poet and



A ceremony for the laying
of three foundation stones of
the building, 21 October 1923.

conjured up thoughts of festivity and celebration. It might have been pleasant to see a palace in three sections, with pediments, balconies and statues, display its charms and its rhythms at the lakeside. I know that some will see this as a missed opportunity... But we are not here for the sake of enjoyment", the writer adds sternly. The lofty ideal of peace through respect and the dignity of work deserved more than the "dreamy nostalgia" of the lovers of Watteau-style parks. Here, the order of the day was rigour, restraint and economy of style. The people of Geneva had to be aware that the ruined nations that were paying for the construction of a labour building were not looking for splendour, but for sobriety and efficiency. For its first architectural experiment with an international administrative building, on the site of a charming manor house that had belonged to the La Rochefoucauld family, Geneva had something to ponder.

As an admirer of the completed work, Paul Budry set the official tone. Like a ballet lover who is aware of the suffering of the dancers but keeps silent, he saluted the architect who had overcome all the obstacles. Once a work had been completed, the pains of creation were part of history – though it was an interesting history for those who wished to understand the complicated web of relationships between Geneva, Switzerland and all the different countries that they were welcoming on that small plot of land.

How it all began

It all began in 1922 with the selection of a site in a city that was not used to building on a large scale. The Confederation was generous enough to make the land available, free of charge no less, though it reserved the right to take it back if it so happened that the League of Nations did not remain in Geneva. Straightaway, an architectural competition was launched. As time was short, it was ■■■





Centre William Rappard

Laying the Foundations



ILO and Swiss dignitaries
inspecting the works, circa 1925. ►

would be an obsession for everyone involved – except perhaps for the State of Geneva which suddenly, in the summer of 1925, imposed on the ILO the construction of a drain to take the waste water to the main sewer on the Quai Wilson. That would be at a cost of 80,000 francs which had not been foreseen in the budget. There was consternation in the Governing Body. The Geneva authorities had previously agreed that sewage could be discharged into the lake once it had been sterilized in a septic tank that was in conformity with the public health regulations. Now, however, the Hygiene Committee of the Canton had decreed that the planned installations were not sufficient to protect the waters of the lake.

The issue was a sensitive one. Articles in the local press implied that the ILO would be running the risk of contaminating Geneva's drinking water supply. The ILO objected, but the Council of State bowed to the opinion of the Hygiene Committee and denied the ILO permission to discharge its water into the lake. There followed an epic series of negotiations in which the internationals and the locals pitted against one another their cheque books, their vanity, and their determination to have the last word. The government had two sewage projects to choose from: one, estimated at 80,000 francs, dealt solely with the ILO waters; the other, a larger system, could handle the whole district, at a cost of 136,000 francs. As the government preferred the latter, it offered to contribute 56,000 francs, with the remaining 80,000 francs to be paid by the ILO. George Épitau saw red: this was the first time that the authorities had charged an international organization for projects that they themselves had designed to serve other users as well. He challenged the method and protested against the estimates. To no avail. In the end, as it appeared impossible to prevent the sewage system from going ahead and as the larger of the two projects was the more appropriate, the ILO fell back on disputing the price ■■■

■■■ limited to Swiss nationals or Swiss residents. Only the jury was international. The criteria were strict: the building must be able to accommodate 500 employees, at a cost not exceeding 2.5 million francs, and ensure "the dignity befitting an international institution". Sixty-nine projects were submitted, and the winner was George Épitau. The architect from the canton of Vaud had already built the Galeries Saint-François in Lausanne and other art deco buildings. He was well known and respected.

Once his plan had been accepted, the only remaining hurdle for the ILO Governing Body was to stay within the budget fixed at 3 million francs in October 1923. For three years, this figure of 3 million

ILO Director Albert Thomas ▲
addressing the public during
the foundation stone ceremony at
the building, 21 October 1923.





◀ Office of the ILO Director in 1926.

■■■ tag: it would pay 50,000 francs and the State 80,000. The State made a counter-offer of 60,000/76,000 francs. The ILO refused: not a cent more than 50,000, and it stuck to that figure until December. Just before Christmas, agreement was reached: 55,000 francs for the ILO.

In the meantime the architect had had other worries: one of the cornices was poised to fall off because the building company had not done its work properly. It had to be replaced. The company refused. The issue was brought before the courts, which played for time. Épitaux insisted; he would not risk an accident. The cornice was redone, and the bill remained in the hands of lawyers and judges for years. There was also the matter of the widening of the Rue de Lausanne, which required the construction of a new wall and a new gateway. Who should pay? There were discussions, there was haggling, and deals were reached.

Masonry and trees

Such episodes were par for the course on construction sites, but this case involved something entirely new for Geneva: the decision pitted two very different public bodies against each other, each one accountable to an assembly that clung jealously to its rights: on one side, the Geneva Parliament and, on the other, the Assembly of the League of Nations. They had to learn to understand one another and to show restraint. At a time of general scarcity, the question of money enabled the parties to feel their way hesitantly as they sought to put what was inevitably an uncomfortable relationship on a lasting footing. George Épitaux paved the way for all those who would have to match the logic of local needs with international requirements and incorporate into a familiar setting that was loved by one set of people buildings that catered to the needs of another set of people, international this time, but extremely difficult to define.

Trees played a very special role in this saga from the outset. The competition specifications stipulated that the siting of the building



◀ Aerial view after the construction of the north and south-west wings in 1937.

Centre William Rappard Laying the Foundations



“should, where possible, spare the main trees already there, in particular along the lakeshore”. The wording used was not binding, but a concern had been expressed, a concern that followed logically from the deed of transfer by the Confederation, which wanted to ensure public access to the park. Épitaux followed the recommendation to the letter. “That meant”, Budry wrote, “that the architect would have to forego some of the impact of his façade, the use of perspective, and the much awaited lake-front theatrical presentation. The trees along the lake would stay and the drama would, so to speak, be played out behind closed doors”. Natural greenery or gilded scenery? In this botanic city, the city of Rousseau and Calvin, the choice to be made had the self-evidence of a gospel. Eighty-three years later, when it came to enlarging and renovating the building once again, the sacrifice of a few clusters of trees was to give rise to opposition and a municipal referendum. I shall come back to that later.

The two enlargements of the central building, in 1937 and 1938, did not stir up any strong feelings on the Geneva side; the immense Palais des Nations had just been inaugurated and the times did not lend themselves to such trivial matters. The enlargement in 1951 was the occasion of an act of generosity on the part of the parliament of the Canton which voted a loan of 2.25 million francs at 3 per cent over 20 years, together with a gift of 500,000 francs. The next enlargement

would have horrified the people of Geneva if, at the last moment, the authorities had not prudently shelved it. With the creation of the International Institute for Labour Studies in 1960, the ILO found itself cramped within its walls. It was 200 offices short, it needed more spacious meeting rooms, and so on. Plans for the extension were drawn up by an architect, who produced a proposal to attach three new buildings to the noble part of the existing building – one of them 13 stories high, with the option of adding four more floors if necessary. The project encroached on the lake front with a vast marina designed to house the Committee and Governing Body meeting rooms. ■■■

“The trees along the lake would stay and the drama would, so to speak, be played out behind closed doors.”

Paul Budry

▼ Albert Thomas (front row, centre) with ILO, League of Nations and Swiss dignitaries during a visit of the building.





Centre William Rappard

Laying the Foundations

Visit of Geneva Mayor Frédéric Rochat during the inauguration of the public lake-side promenade, 1 November 1966. ▼



Council Room, now Room Wyndham White (or Room W), in 1926. ►



■■■ The cantonal and municipal authorities did not reject the proposal out of hand, but the plot on which the extension was to be built belonged to the City of Geneva. The land itself was a park graced by a small botanical museum. Securing approval from this rather difficult owner would be no easy task. Attempts were made, but in vain. On 12 October 1964, the ILO Director-General was informed that the chances of the project ever being accepted were nil. The municipal authorities were unlikely to give their approval and even if they did, a referendum would undoubtedly ensue. So the project was shelved.

Instead, the ILO was given the option of moving lock, stock and barrel to a much bigger site where construction could begin fairly rapidly. Without a referendum? Not so sure.

Passing the baton

These were complicated times for relations between the international organizations, which were steadily growing and proliferating; for Geneva, which lacked space; and for the Confederation, faced with increasing demands in an overheated economy. At the ILO, Turin's offer to accommodate not only the International Institute for Labour Studies, but the entire organization, and free of charge to boot, aroused a certain amount of interest. The Governing Body openly announced that "although at this stage, it is not seriously suggested that the Organization leave the city of Geneva, to which it is deeply attached... it is hoped that the local authorities will do whatever is necessary as a matter of urgency". The pressure was on.

In Bern, the federal government gauged the challenges facing a city that represented the centrepiece of its foreign policy. Together, in 1964, they set up the Building Foundation for International Organizations (FIPOI), a private-law foundation that was to act as an interface between all the authorities involved in the development ■■■





10 • Centre William Rappard: Home of the World Trade Organization, Geneva



◀ The Correspondents Room,
now the bar area in the
Salle des Pas-Perdus, circa 1938.

■■■ of Geneva as an international hub. Advocates of a small Geneva launched a referendum, but in the end FIPOI was accepted and began to ease the strained relations between the partners. In 1965, the Federal Council set up a “Swiss mission” to the international organizations – a sign of how times had changed. But with other cities aspiring to take over Geneva’s role, a sense of urgency prevailed.

A larger home was built for the ILO, which moved out in 1975. Three new tenants hastened to occupy the original Épitaux building and its subsequent additions: the General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) moved into the main part of the premises; the High Commissioner for Refugees (HCR) occupied the offices; and the library of the Graduate Institute for International Studies (IHEID) took over the basement. The GATT renamed the building the “Centre William Rappard”² and set out to remove all traces of the building’s labour background, which the Director-General considered unsuitable for its new occupants. FIPOI refused, however, to remove the fresco by Maurice Denis, donated in 1931 by the Christian trade unions: “The Dignity of Labour” would have to share the main staircase with trade representatives. And they all settled into this forced cohabitation while awaiting something better.

The creation of the World Trade Organization in 1995 and Geneva’s successful bid to host it marked a significant moment in relations between Bern, Geneva and the international organizations. The merciless battle led by Switzerland against other candidate cities showed just how tough the competition for hosting organizations had become. Bonn was a clear favourite. The former West German capital on the banks of the Rhine had been out of work since German reunification and the choice of Berlin as home to the Federal Republic’s institutions. It had buildings, housing, working conditions and a tax system that were difficult to beat. And yet Geneva had one



thing Bonn did not: the professional environment, the accumulated know-how, the dense network of international cooperation activities that attracted what it needed. Switzerland was well aware of this fact, and accepted what were now the going rates in order to maintain and develop that advantage.

The Headquarters Agreement concluded with the WTO reveals the extent of the obligations that Switzerland was assuming, obligations which would inevitably soon be demanded by other organizations. It includes, in particular, an Infrastructure Contract under which the WTO acquired a 99-year surface right to the Centre William Rappard, ■■■

▲ ILO Registry area used to receive, classify
and register correspondence, 1938.



Centre William Rappard

Laying the Foundations

On 27 September 2009, after a spirited debate, the voters of Geneva supported the construction of a new annexe for the Centre William Rappard. "By accepting this project, the people of Geneva showed their commitment to the international city and to multiculturalism" declared Sandrine Salerno of the Socialist Party.³

the renewal of which was the responsibility of the Confederation. The State of Geneva undertook to build, by 1998, and at its own expense, a car park with 400 spaces, while FIPOI was entrusted with the construction of a large conference room by 1997. The choice went to Ugo Brunoni's Greek-style amphitheatre, which was inaugurated in 1998. Future enlargements were evoked in article G, worded in the enigmatic style favoured by lawyers: the WTO "expects" the Confederation to find solutions, while the Federal Council "takes note of this expectation" and will respond to it in accordance with "Switzerland's policy as a host country".

The WTO moved into the offices vacated by the HCR. At the first signs of overcrowding, the Confederation took action: FIPOI would build an annexe 800 metres away, a 'WTO II', that would house a number of services. This dispersion, which the heads of the International Labour Office had feared and fought against tooth and nail since the 1930s, now appeared inevitable. Left-wing Geneva's lack

Architect's projection of the new annexe under construction to the south of the main building.

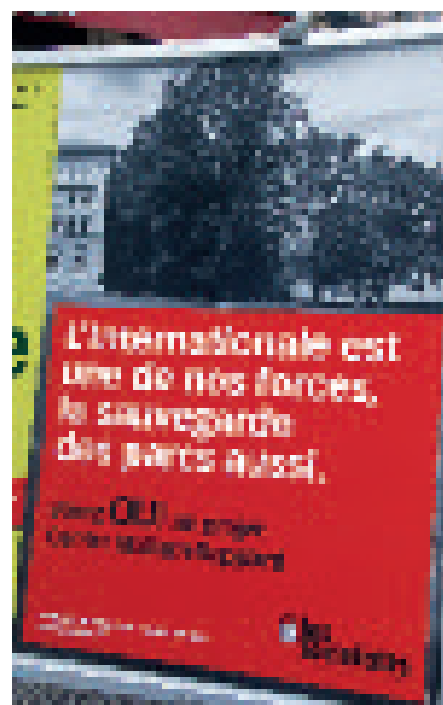
of sympathy for the WTO further sapped the Director-General's power to do anything about it: in 1999, the cantonal parliament expressed its distrust of the WTO in a number of announcements published in the international press. That same year, an anti-globalization demonstration was disrupted by rioters.

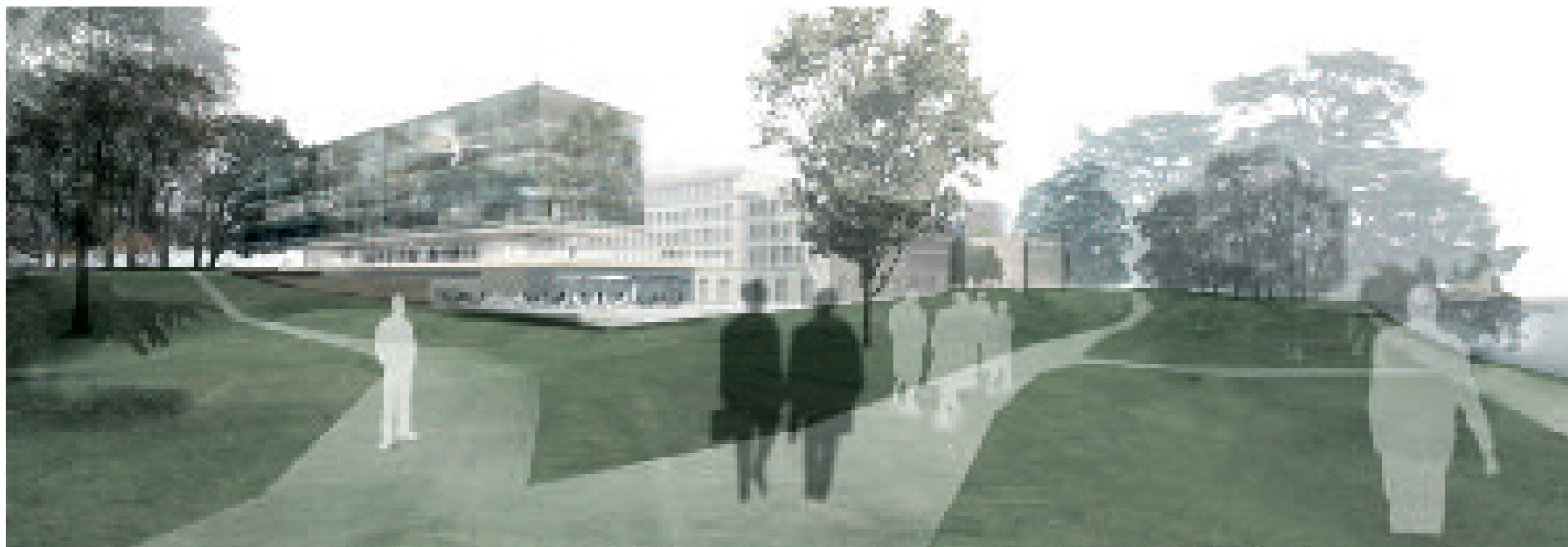
A new look

In 2005, with the plans for the annexe almost ready and the construction work set to begin, a new Director-General, Pascal Lamy, was appointed. The WTO II project was not to his liking: he wanted a single building. He pointed out the time that would be wasted by splitting up the Organization. While he did not go as far as to say that the WTO could look elsewhere, everyone suspected that this was what he was thinking.

The Confederation, Geneva and FIPOI sprang into action. With someone from Geneva heading the Foreign Affairs Department in Bern, communication was easier, just as it had been in 1920 when Geneva-born Gustave Ador successfully explained to his Federal Council peers that it would be in Switzerland's best interest to host the League of Nations in Geneva, and even to join. Personal relations played a role: without the affinity between William Rappard and Woodrow Wilson, Geneva might well be nothing more than a cantonal capital.

Ease of communication between Geneva, Bern and Rue de Lausanne led to the 2006 decision to extend the Centre William Rappard. Care was taken not to repeat the mistakes of the 1964 project: neither the lake nor the trees would be touched. This time, an international architectural competition was held, and the winner was an architect who was somewhat more subtle than his 1960s counterparts, German national Jens Wittfoht, who had clearly fallen in love with the site. A building permit was requested, the green light was given. Well,





almost. A far-left party of Geneva's Municipal Council claimed that the project jeopardized public access to the park along the lake and launched a referendum. It added to its recriminations the loss of half a dozen commonplace trees, which it described as valuable. Ultimately, it was the legitimacy of the WTO that was at stake; its right to encroach upon the hallowed territory of Geneva Sundays. The vote took place in September 2009. The WTO extension was approved.

When asked for their opinion, as they were in 1953 regarding CERN and in 1965 on the financing of FIPOI, the people of Geneva has always said yes to the international organizations, yes to the intellectual industry of cooperation which has settled in their city over the past century and which accounts for their prestige and their economic health.

The rest of Switzerland as well. The past decade alone would have been enough to convince the waverers: in the world of post-Cold War global governance, rules are of growing importance. Geneva, as the main platform for the development and negotiation of such rules, has seen its status grow. And Switzerland, which is uncomfortable with the Security Council part of the United Nations, too inegalitarian for its liking, is on the contrary very much at ease with this United

Nations, which has embraced all forms of cooperation, in all areas of human activity. A Confederation built through negotiation, for which compromise and agreement are foremost among its political values, cannot fail to identify with the city of Geneva, which spends day after day negotiating the terms of global coexistence.

The current heads of the WTO not only believe that trade is at home in surroundings formerly dedicated to labour, they are also proud to display labour's history. The fake walls concealing numerous works of art were finally removed to reveal the Delft panel by Albert Hahn Jr. (a reproduction in four languages of the preamble of the ILO Constitution); the painted murals by Gustave-Louis Jaulmes ("In Universal Joy", "Work in Abundance" and "The Benefits of Leisure"); the murals by Dean Cornwell, donated by the American Federation of Labor, which portray various professions in an optimistic and dignified light; and Spanish artist Eduardo Chicharro y Agüera's "Pygmalion".

Though they may not be masterpieces, all of these works stand as testimony to a particular programme; they bear witness to shared aspirations in forms specific to their times. It is fitting that the first building in Geneva dedicated to the realization of the Wilsonian utopia should have a Pygmalion to bring it to life. ■